

Seine Normandie Agglomération

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Seine
Normandie
AGGLOMÉRATION



SCoT

Pièce 3.5

ANNEXE : Résumé non technique de l'évaluation environnementale

Vu pour être annexé à la délibération du :

[Empty box for signature or date]

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	3
2	PRESENTATION DU SCOT DE SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION	3
3	SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	5
3.1	GEOMORPHOLOGIE	5
3.2	RESSOURCE EN EAU	7
3.3	MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE.....	9
3.4	RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	12
3.5	NUISANCES ET POLLUTIONS	16
3.6	CLIMAT ET RESSOURCES ENERGETIQUES	18
3.7	PAYSAGE ET PATRIMOINE	20
4	MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION MISES EN ŒUVRE ET ANALYSE DES INCIDENCES RESIDUELLES DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT	22
5	INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT	30
6	METHODOLOGIES EMPLOYEES	37
6.1	METHODOLOGIE D'ELABORATION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	37
6.2	METHODOLOGIE D'EVALUATION DES OBJECTIFS	37



1 PREAMBULE

L'évaluation environnementale est une démarche qui doit contribuer à placer l'environnement au cœur du processus de décision. Il s'agit en effet de prévenir les impacts potentiels des décisions d'aménagement en amont et ainsi d'orienter les orientations du schéma.

Ainsi, conformément à l'article L141-15 du Code de l'Urbanisme, les annexes du Schéma de Cohérence Territoriale présentent « L'évaluation environnementale prévue aux articles L. 104-1 et suivants ; »

En outre, « *Le rapport de présentation contient les informations qui peuvent être raisonnablement exigées, compte tenu des connaissances et des méthodes d'évaluation existant à la date à laquelle est élaboré ou révisé le document, de son contenu et de son degré de précision et, le cas échéant, de l'existence d'autres documents ou plans relatifs à tout ou partie de la même zone géographique ou de procédures d'évaluation environnementale prévues à un stade ultérieur.* » (Article L104-5 CU).

Le présent rapport constitue le bilan de cette démarche d'évaluation environnementale du SCoT de Seine Normandie Agglomération.

2 PRESENTATION DU SCOT DE SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION

Le SCoT représente la traduction d'une ambition et d'un projet fort pour le territoire de Seine Normandie Agglomération (SNA). En ce sens, il est le fruit d'une démarche itérative et concertée permettant de mettre en lumière les défis inhérents au territoire et les leviers pour y répondre.

La démarche itérative de l'évaluation environnementale a été mise en place dès la première phase des enjeux environnementaux qui a permis de co-construire un PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) dans un premier temps, puis le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) dans un second temps.

Le PAS de Seine Normandie Agglomération répond à la volonté de présenter le territoire comme une alternative de développement sur l'axe Paris-Normandie. Il entend en particulier mener un développement équilibré, résilient et durable, répondant aux valeurs suivantes :

- **Qualité** : Assurer un développement qualitatif, qui positionne les logiques patrimoniales en premier lieu ;
- **Proximité** : Miser sur l'échelle du territoire de SNA comme échelle de proximité et de solidarité ;
- **Porosité** : Si le territoire de SNA est inscrit dans des flux importants qui constituent une opportunité de développement, les relations avec l'extérieur sont envisagées à 360° ;
- **Agilité** : La durabilité de la dynamique de développement visée par SNA implique une capacité de résilience et donc une agilité du modèle de développement et d'aménagement. Celui-ci doit s'appuyer de façon privilégiée sur les qualités intrinsèques du territoire (ses filières d'excellence et ses différents secteurs).

Pour mettre en œuvre ces ambitions, la stratégie du PAS est déclinée comme telle :

- Axe 1 : SNA cultive sa spécificité rurale normande aux portes de l’Ile-de-France ;
 - 1.1 Des trames éco-paysagères renforcées pour une qualité environnementale et une identité réaffirmées ;
 - 1.2 Des espaces ruraux ressources pour un développement résilient et équilibré ;
- Axe 2 : SNA active les moteurs de développement métropolitain au bénéfice de tout le territoire ;
 - 2.1 Des moteurs territoriaux pour capter et diffuser les dynamiques économiques ;
 - 2.2 D'une « économie monde » ... vers un écosystème économique davantage territorialisé et local ;
- Axe 3 : SNA renforce ses complémentarités territoriales pour un espace de vie cohérent et distinctif ;
 - 3.1 Des espaces de vie qui organisent la proximité de l’habitat et des services ;
 - 3.2 Un parc de logements renouvelé et diversifié pour pérenniser les équilibres démographiques ;
 - 3.3 Des offres de mobilité rationalisées, mieux organisées et décarbonées.

Ces orientations sont chacune déclinées en plusieurs objectifs.

Le développement de nouvelles entreprises sur le territoire et le renouvellement de la population sera consommateur d’espace. Toutefois, en accord avec les ambitions nationales, l’objectif du SCoT est de :

- Diviser par deux le rythme d’augmentation des espaces urbains au cours de la première décennie (2026-2036) ;
- Poursuivre la maîtrise de l’artificialisation au cours de la seconde décennie pour tendre vers un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à horizon 2050.

3 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 GEOMORPHOLOGIE

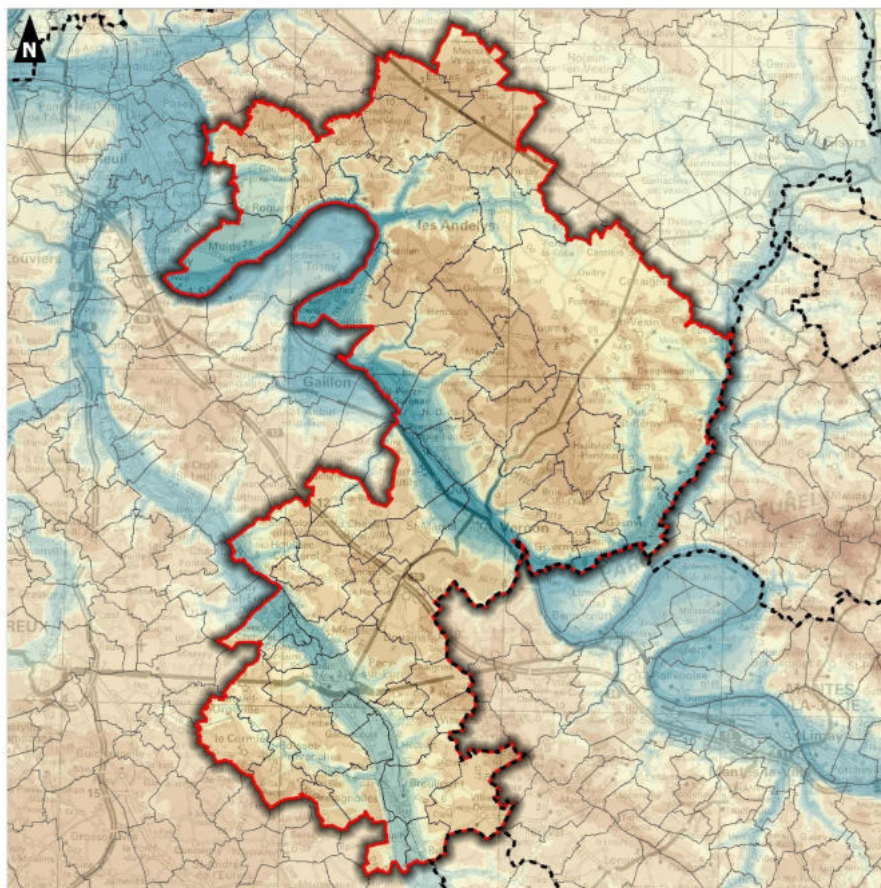
ÉTAT INITIAL	
ATOUS	FAIBLESSES
<p>Paysages d'intérêt liés à une topographie relativement marquée.</p> <p>Une fertilité des sols (présence de limons) permettant une bonne qualité agronomique.</p> <p>Une géologie qui permet un bon renouvellement des ressources en eau souterraine (sous-sol à dominante crayeuse permettant une bonne infiltration des eaux).</p>	<p>Un relief favorisant l'érosion (vallées, hauts plateaux).</p> <p>Une géologie qui entraîne une vulnérabilité des nappes souterraines aux pollutions.</p>
PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Valorisation touristique et du cadre de vie du paysage et des vallées.</p>	<p>Ruissellement sur les pentes aggravant les risques inondations.</p> <p>Perte de valeur agronomique des terres par ruissellement.</p> <p>Risques d'érosion, de mouvements de terrains et d'inondations.</p>

Topographie

- Seine Normandie Agglomération
- Limite communale
- - - Limite départementale

Altitude (en m):

- >180
- 160 - 180
- 140 - 160
- 120 - 140
- 100 - 120
- 80 - 100
- 60 - 80
- 40 - 60
- 20 - 40
- <20

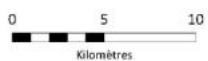


Topographie au droit de Seine Normandie Agglomération

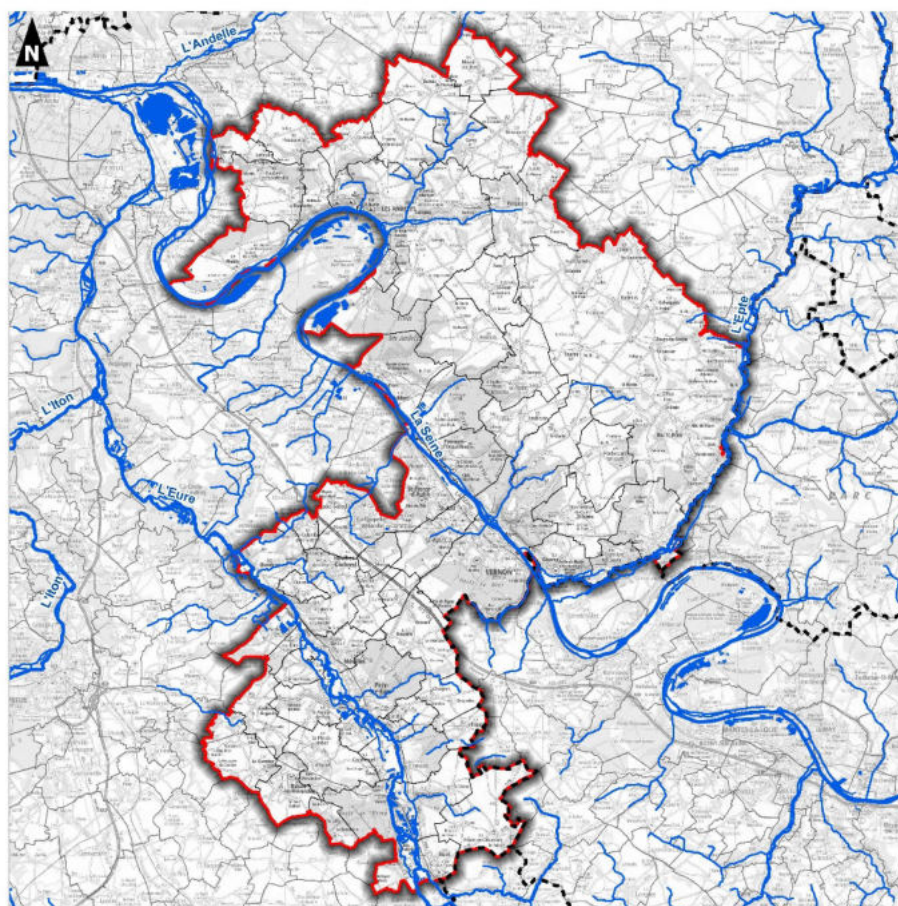
3.2 RESSOURCE EN EAU

ETAT INITIAL	
ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Peu de problématiques liées à la quantité de la ressource en eau. Nappe souterraine suffisante pour alimenter le territoire en eau potable</p> <p>Présence de zones humides sur le territoire</p> <p>La majorité des stations d'épuration du territoire sont en bon fonctionnement</p> <p>L'Epte et l'Eure sont en bon état écologique</p>	<p>Objectif de bon état chimique des masses d'eau souterraine pour 2027</p> <p>Mauvais état chimique de l'ensemble des cours d'eau en raison de la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)</p> <p>Objectif de bon état écologique 2027 pour une majorité des cours d'eau (en raison de nutriments, nitrates, pesticides, hydrobiologie ...)</p> <p>Sensibilité des zones humides aux pressions humaines : augmentation des surfaces cultivées, dégradation importante des milieux (du fait des aménagements hydrauliques réalisés), érosion des sols agricoles, contamination de la nappe par les nitrates et les pesticides</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Mise en œuvre du SDAGE Seine-Normandie permettant des actions de protection des ressources en eaux souterraines et superficielles et des actions de reconquête de la qualité de l'eau</p> <p>Attractivité écologique</p> <p>Vérification de la conformité des installations d'assainissement non collectif</p>	<p>Aggravation de la pollution chimique de l'eau souterraine</p> <p>Aggravation de l'état écologique et chimique de certains cours d'eau</p> <p>Baisse de la biodiversité aquatique si augmentation de la pollution (lié à la baisse du niveau d'eau)</p>

- ▭ Seine Normandie Agglomération
- Limite communale
- - - Limite départementale
- Cours d'eau
- Plan d'eau



Réalisation : AUDDICE, mars 2019
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS -
IGN BD CARTHAGE - SNA - AUDDICE, 2019

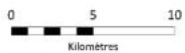


Réseau hydrographique du territoire de Seine Normandie Agglomération

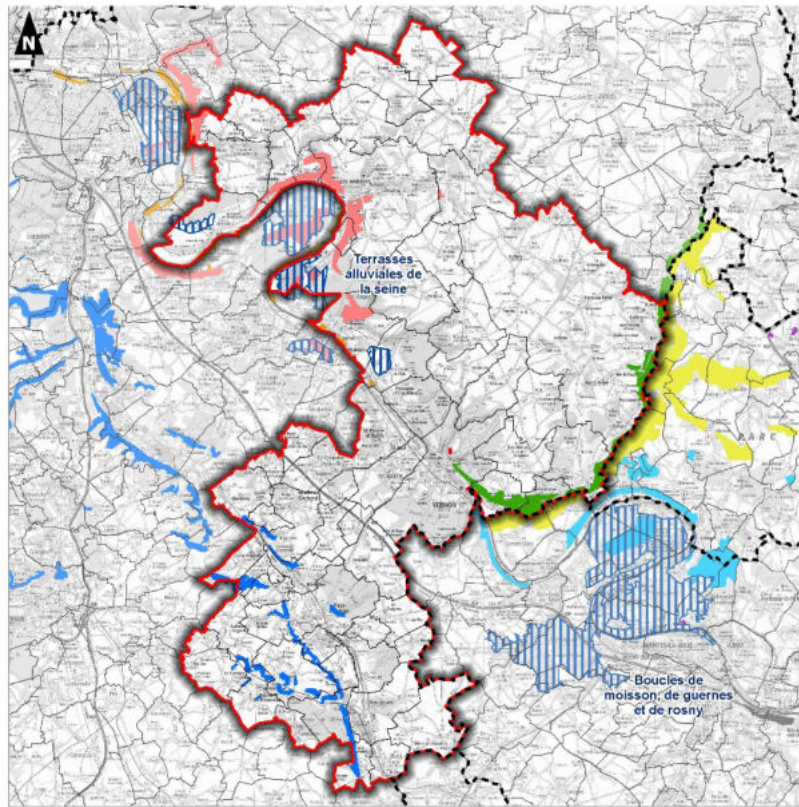
3.3 MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Présence de 6 sites Natura 2000</p> <p>Présence de zones naturelles d'intérêt reconnu (129 ZNIEFF - <i>Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique</i> - de type I et 22 ZNIEFF de type II)</p> <p>Présence d'un arrêté de protection de biotope</p> <p>10 sites en gestion par les Conservatoires des Espaces Naturels</p> <p>Territoire boisé au regard du département de l'Eure</p> <p>Une diversité de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques</p> <p>Des continuités écologiques clairement identifiées</p>	<p>Plusieurs axes de transports fragmentent le territoire : autoroute, voies ferrées, routes départementales</p> <p>Présence de pollution lumineuse sur les communes de Vernon, Saint-Marcel, La Chapelle-Longueville et Pacy-sur-Eure</p> <p>Fragmentation des boisements</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Schéma eurois des espaces naturels sensibles</p> <p>Maintien voire augmentation des sites naturels et forêts comme sites de stockage de carbone</p> <p>Maintien voire augmentation de la biodiversité, favorise l'adaptation au changement climatique contrairement aux monocultures</p>	<p>Augmentation du risque d'allergies lié aux pollens</p> <p>Disparition des activités d'élevage et des activités agro-pastorales contribuant à l'entretien et au maintien du patrimoine paysager</p> <p>Perte de milieux agro-naturels liée à une urbanisation non maîtrisée</p>

- Seine Normandie Agglomération
- Limite communale
- Limite départementale
- ZPS
- ZSC**
- Boucles de la seine amont d'amfreville à gaillon
- Iles et berges de la seine dans l'eure
- Vallée de l'eure
- Vallée de l'eppte
- Les grottes du mont roberge
- Carrière de guerville
- Sites chiroptères du vevin français
- Coteaux et boucles de la seine
- Vallée de l'eppte francilienne et ses affluents



Réalisation : AUDDICÉ, mars 2019
 Sources de fond de carte : IGN SCAN 100
 Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - INPN - SNA - AUDDICÉ, 2019

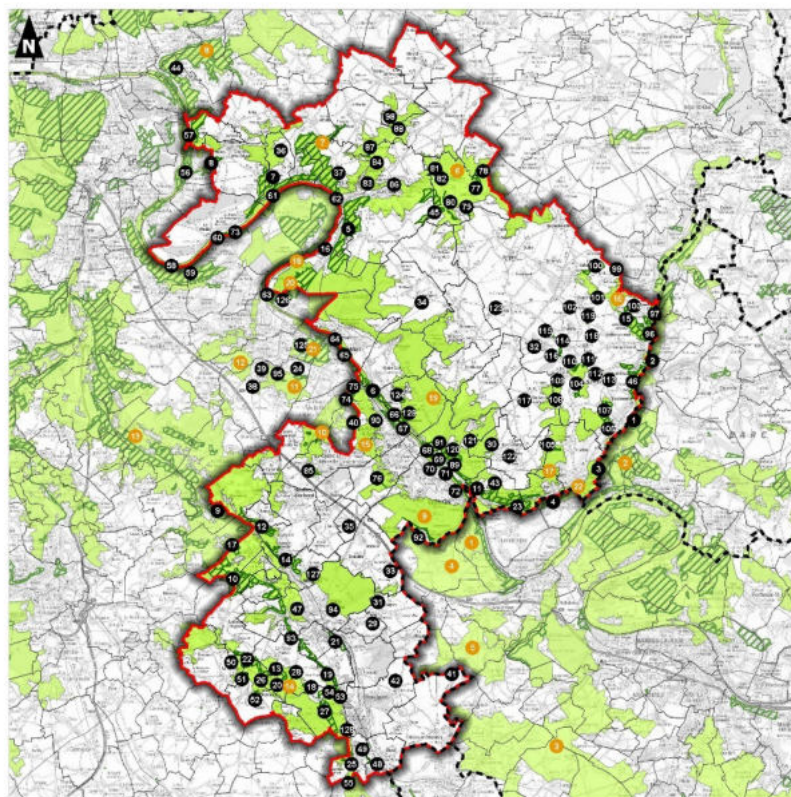


Sites Natura 2000 au droit du territoire de Seine Normandie Agglomération

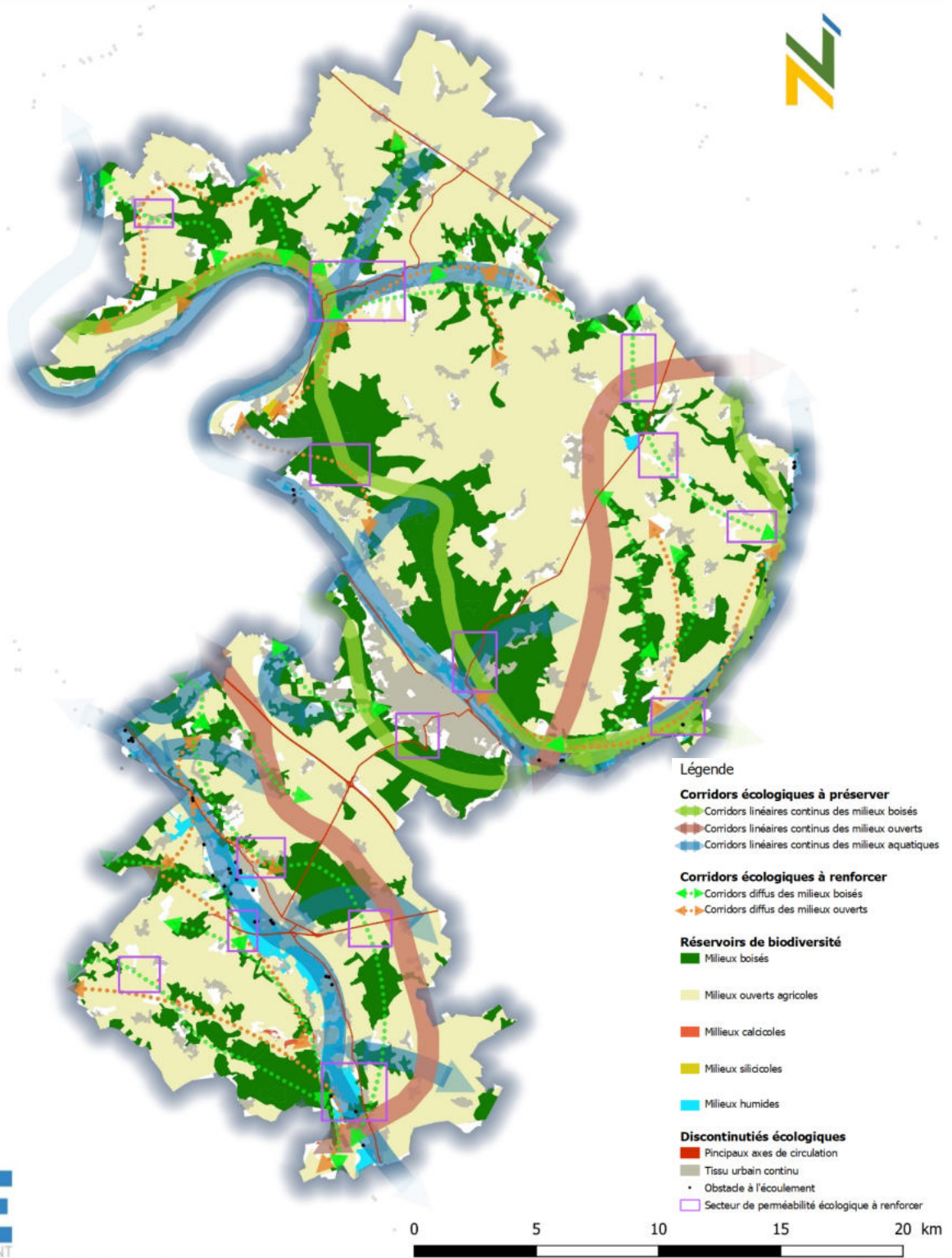
- Seine Normandie Agglomération
- Limite communale
- Limite départementale
- ZNIEFF1
- Code attribué aux ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF2
- Code attribué aux ZNIEFF de type 2



Réalisation : AUDDICÉ, mars 2019
 Sources de fond de carte : IGN SCAN 100
 Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - INPN - SNA - AUDDICÉ, 2019



ZNIEFF au droit du territoire de Seine Normandie Agglomération



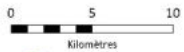
Trame Verte et Bleue du territoire de Seine Normandie Agglomération

3.4 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

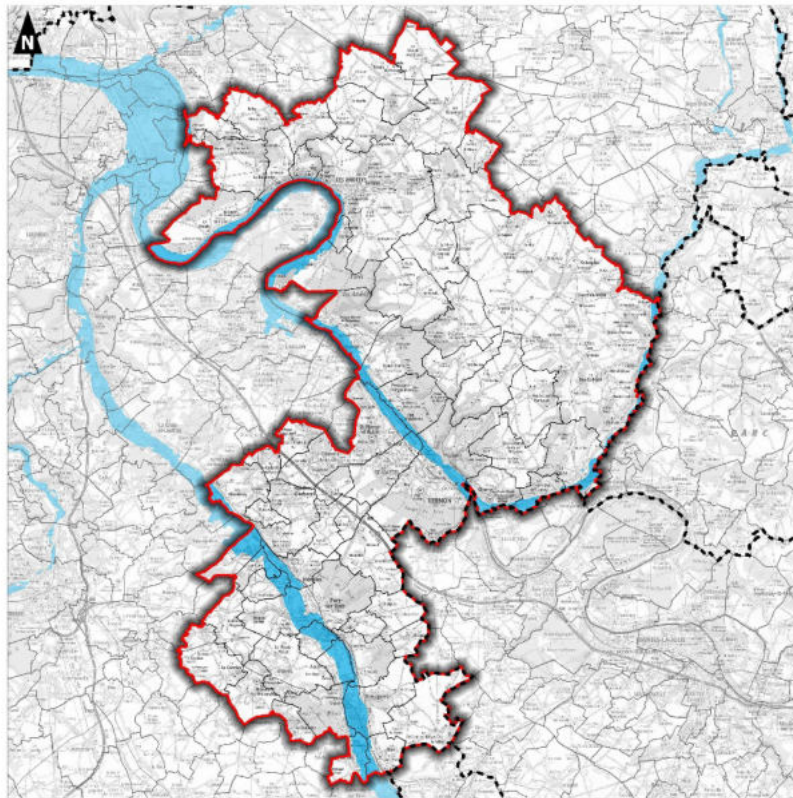
ETAT INITIAL	
ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Territoire globalement peu à risque vis-à-vis du retrait-gonflement des argiles</p> <p>Peu de risque sismique et de foudroiement</p>	<p>Plusieurs types d'inondations identifiés (coulées de boue, remontée de nappe)</p> <p>Arrêtés concernent les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</p> <p>Trente-trois communes de la Communauté d'Agglomération sont concernées par un PPRI (Plan de Prévention du Risque d'inondation)</p> <p>Nombreux arrêtés de catastrophes naturelles</p> <p>Près de 800 cavités recensées</p> <p>56 ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), dont 1 site Seveso seuil Haut et 2 sites Seveso seuil Bas</p> <p>10 communes concernées par un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques)</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Mise en œuvre des PPRI</p> <p>Renforcer l'intégration de ces risques dans les PLU</p>	<p>Augmentation des risques d'inondation, de mouvements de terrain, de coulées de boue dans un contexte de changement climatique</p> <p>Risque amplifié de feux de forêts et de feux de moisson dus à la sécheresse</p>

Zones inondables

- ▭ Seine Normandie Agglomération
- Limite communale
- Limite départementale
- Limite maximale des crues connues



auddicé
Réalisation : AUDDICÉ, mai 2019
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - SNA -
DREAL Normandie - AUDDICÉ, 2019



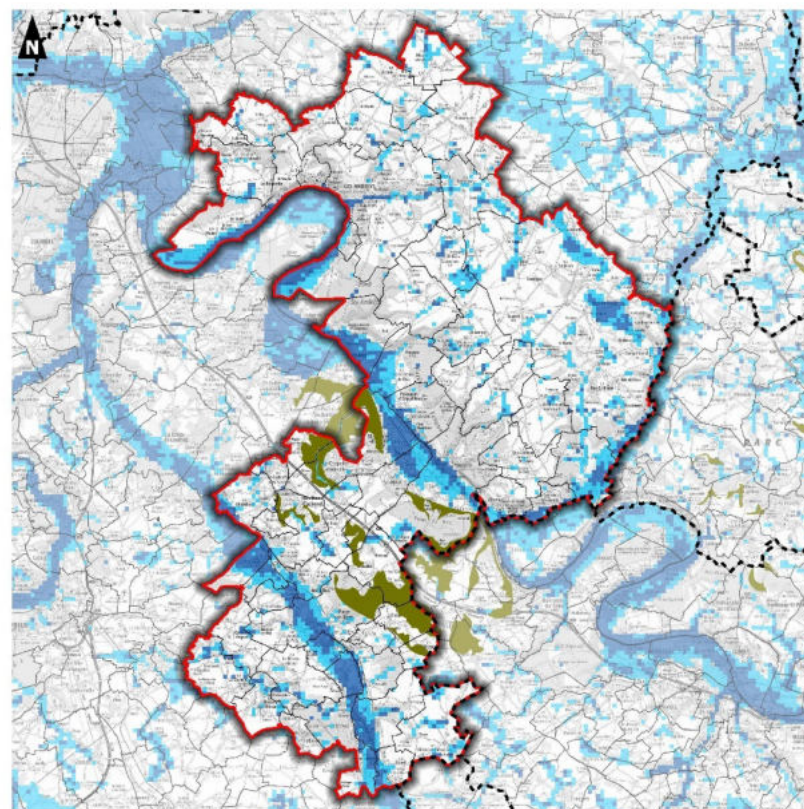
Zones inondables au droit du territoire de Seine Normandie Agglomération

Remontées de nappe

- ▭ Seine Normandie Agglomération
- Limite communale
- Limite départementale
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Formations imperméables affleurantes



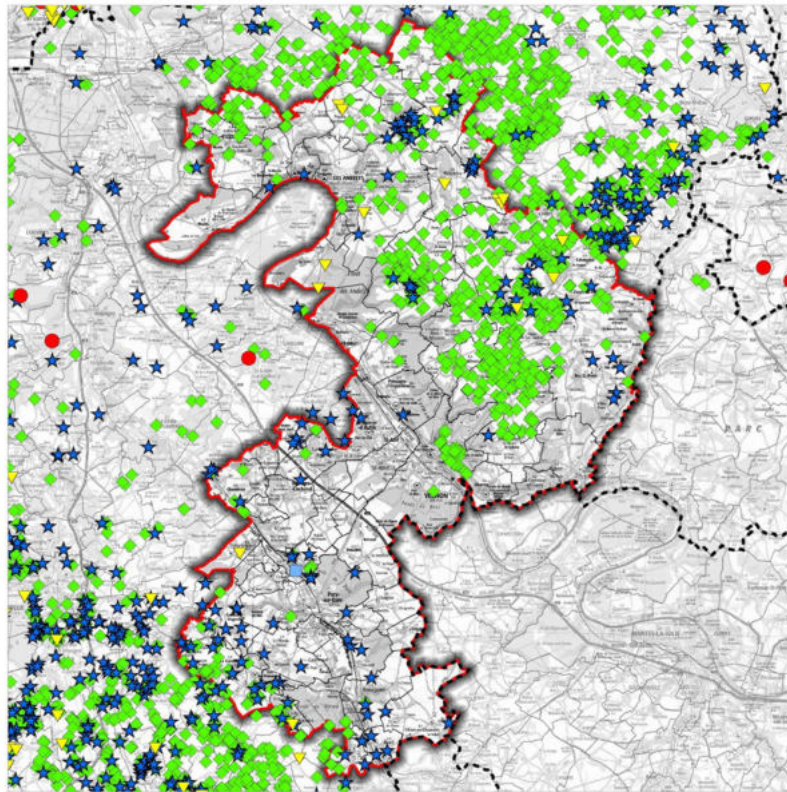
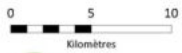
auddicé
Réalisation : AUDDICÉ, mai 2019
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - BRGM -
SNA - AUDDICÉ, 2019



Risque de remontée de nappe au droit du territoire de Seine Normandie Agglomération

Cavités souterraines

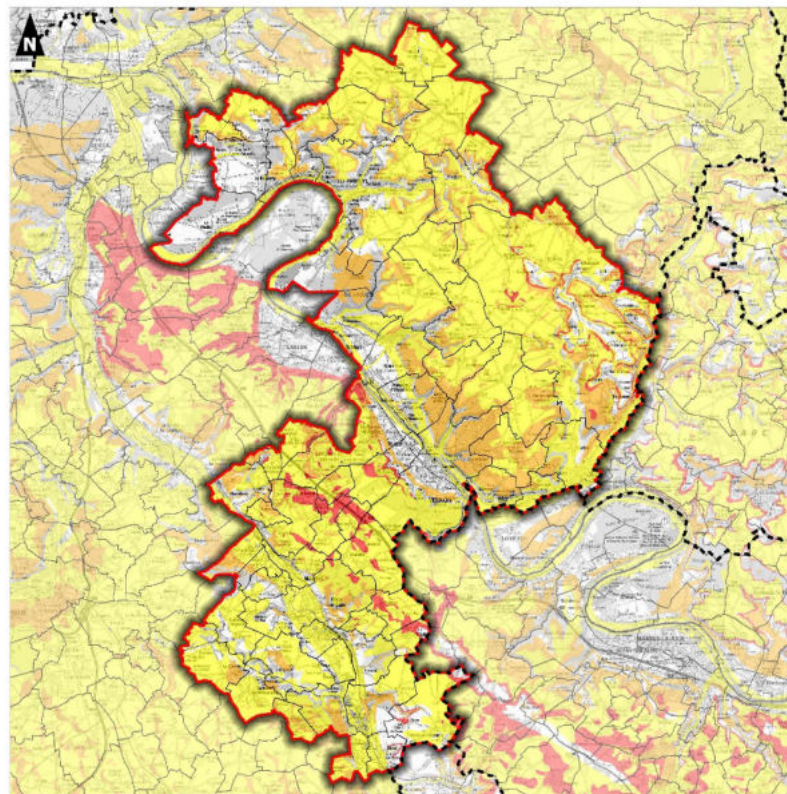
- ▭ Seine Normandie Agglomération
- Limite communale
- - - Limite départementale
- Types de cavité souterraine :**
- cave
- ◆ carrière
- ▲ naturelle
- indéterminé
- ★ ouvrage civil



Cavités souterraines au droit du territoire de Seine Normandie Agglomération

Aléa retrait/gonflement des argiles

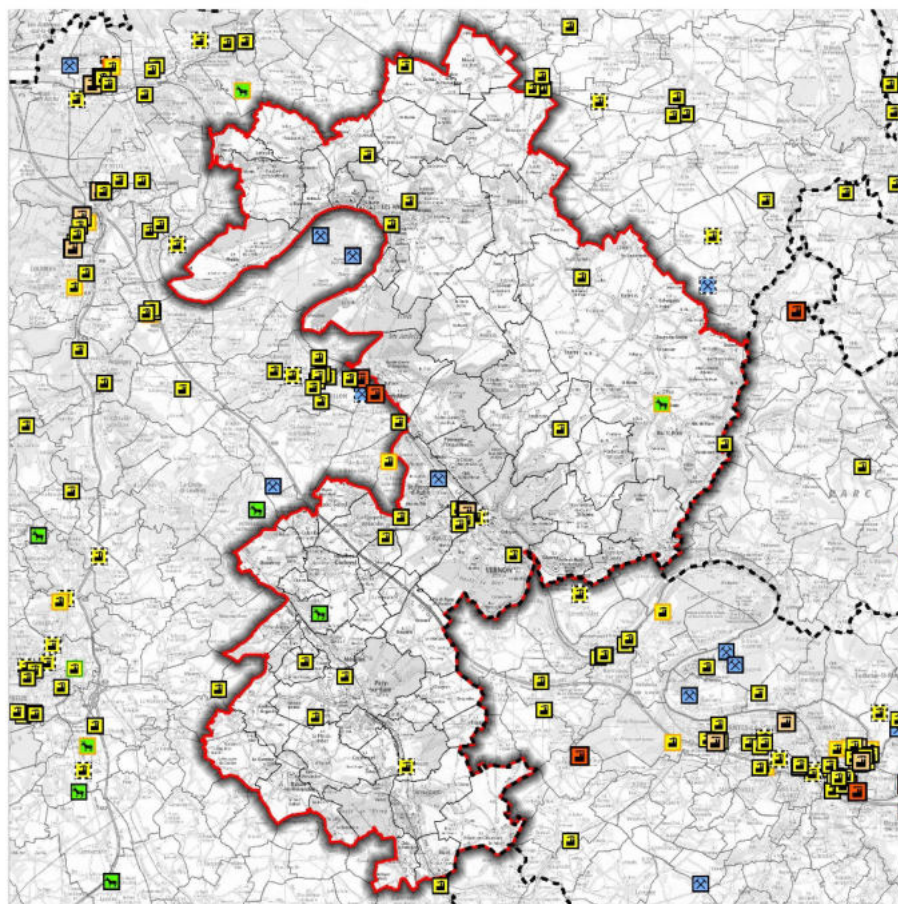
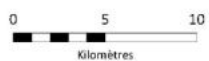
- ▭ Seine Normandie Agglomération
- Limite communale
- - - Limite départementale
- Aléas gonflement/retrait des argiles :**
- Faible
- Moyen
- Fort



Aléa retrait-gonflement des argiles au droit du territoire de Seine Normandie Agglomération

ICPE

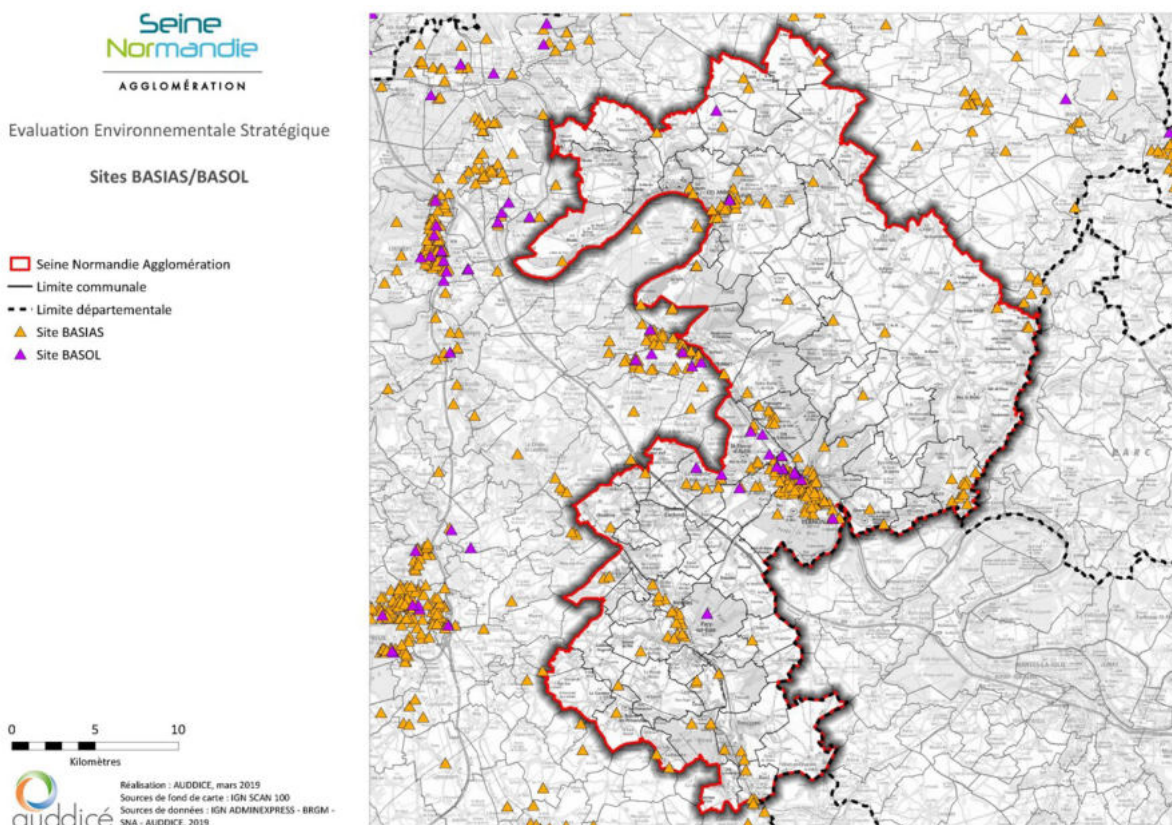
- Seine Normandie Agglomération
- Limite communale
- - - Limite départementale
- Type d'activité :**
- I Industrie, SEVESO seuil haut
- I Industrie, SEVESO seuil bas
- I Industrie, Non SEVESO
- E Elevage, Non SEVESO
- C Carrière, Non SEVESO
- Régime :**
- A Autorisation
- E Enregistrement
- D Déclaration
- N Non renseigné



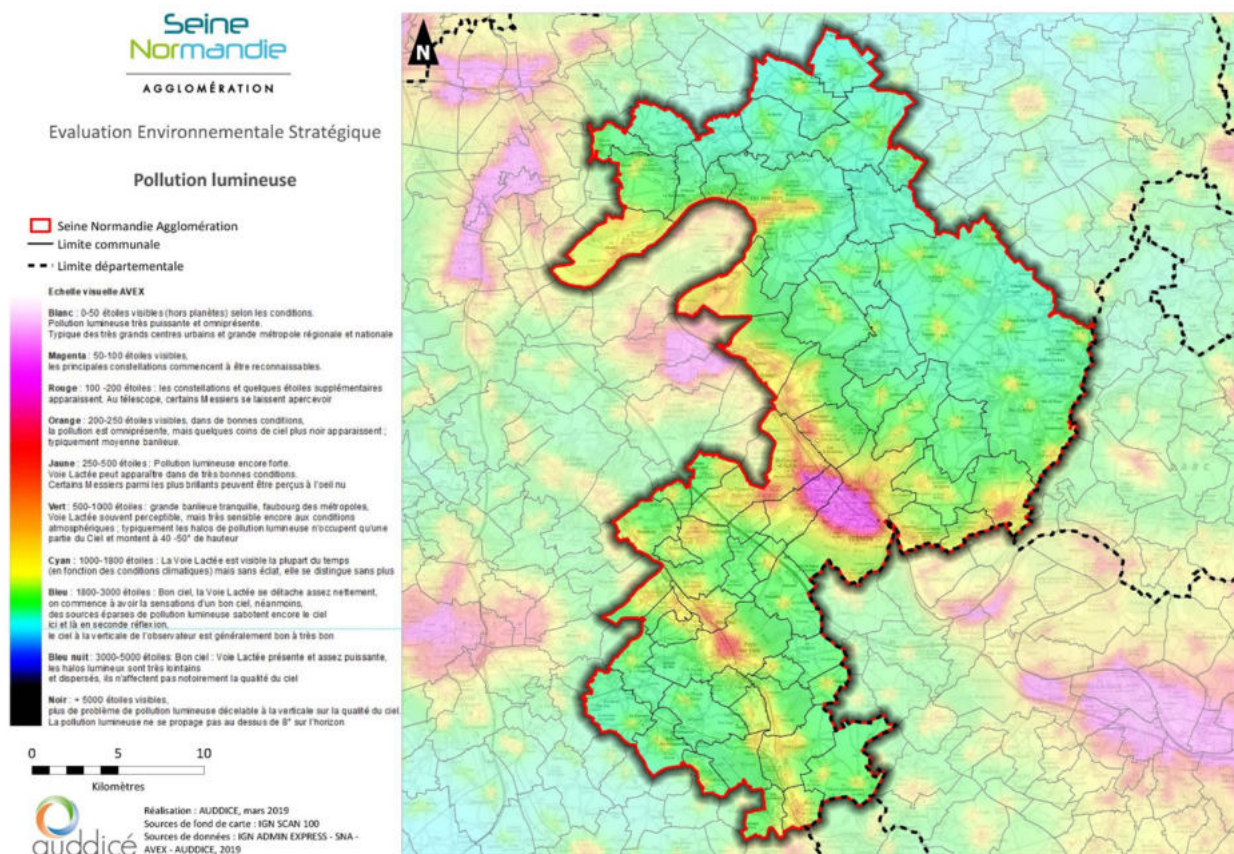
ICPE au droit du territoire de Seine Normandie Agglomération

3.5 NUISANCES ET POLLUTIONS

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Le territoire intercommunal n'est pas concerné par le Plan d'exposition au bruit (PEB) de la Base aérienne EVREUX-FAUVILLE</p> <p>Valorisation énergétique des déchets</p>	<p>Présence de 15 sites BASOL et 311 sites BASIAS (sites pollués ou potentiellement pollués)</p> <p>Les polluants atmosphériques les plus émis sur le territoire sont les NO_x, les COVNM et l'ammoniac</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>PPA en vigueur</p> <p>Requalification éventuelle des sites BASIAS</p> <p>Baisse d'émissions de polluants atmosphériques découlant des actions au niveau national</p>	<p>Pollution possible d'anciens sites BASIAS et BASOL</p> <p>Probable pollution pyrotechnique selon les secteurs, nécessitant un plan de dépollution</p>



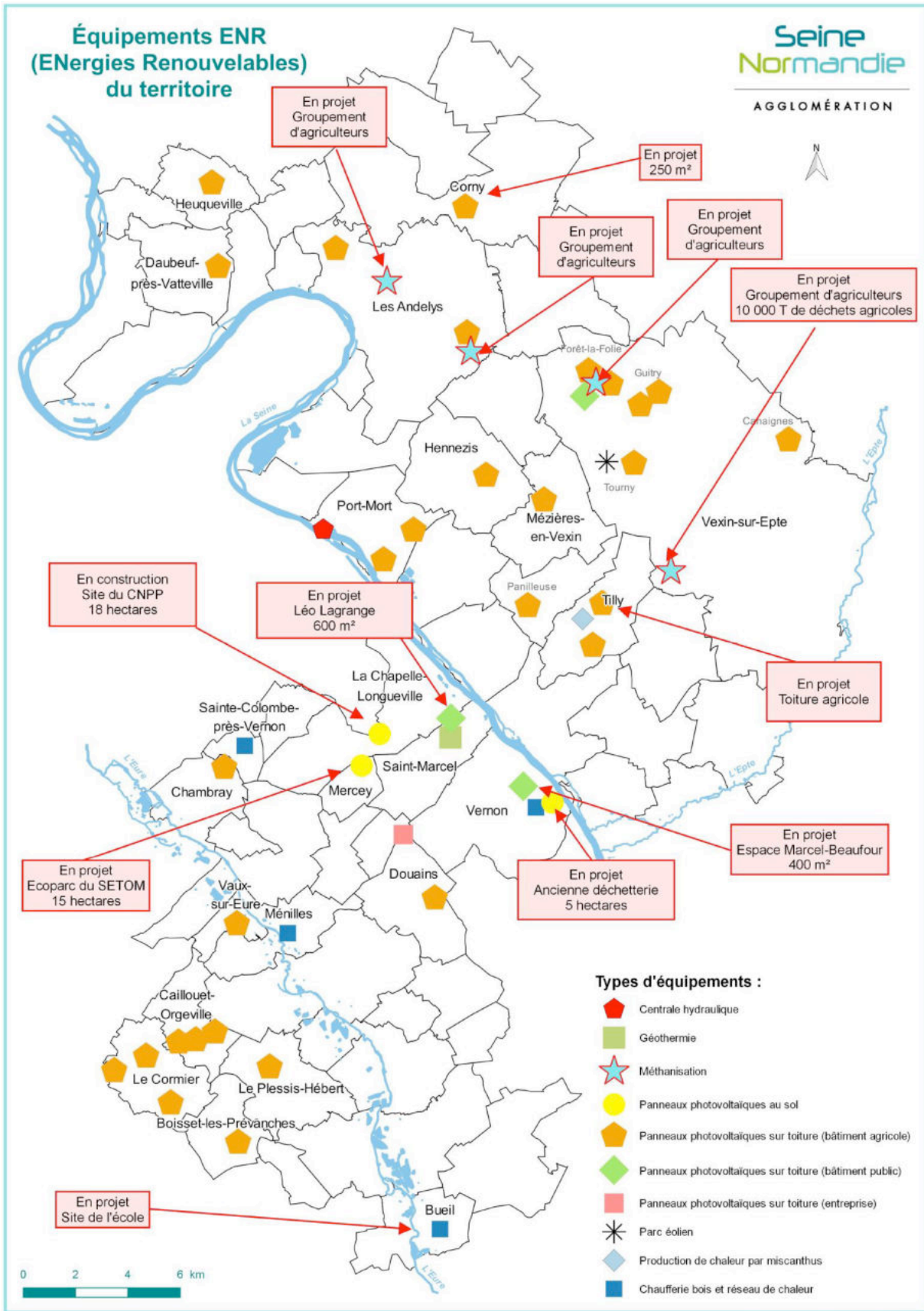
Sites BASOL et BASIAS au droit du territoire de Seine Normandie Agglomération



Pollution lumineuse au droit du territoire de Seine Normandie Agglomération

3.6 CLIMAT ET RESSOURCES ENERGETIQUES

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Baisse des émissions de GES (gaz à effet de serre) entre 2005 et 2015</p> <p>Des projets de production d'énergies renouvelables en cours.</p>	<p>Les secteurs du transport et du résidentiel sont les plus gros émetteurs de GES du territoire : plus de 50% des émissions</p> <p>Les secteurs du transport et du résidentiel sont les plus gros consommateurs d'énergie du territoire : plus de 60% des consommations. Les habitants paient donc la majorité de la facture énergétique.</p> <p>Dépendance à l'égard de l'automobile</p> <p>Forte dépendance aux produits pétroliers et fossiles.</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Evolution des cultures</p> <p>Grand public de plus en plus sensibilisé aux enjeux du changement climatique</p> <p>Maintien voire augmentation des sites naturels et forêts comme sites de stockage de carbone</p> <p>Seine Normandie Agglomération a été retenu dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire 100% énergies renouvelables en 2040 »</p> <p>Favoriser des modes de transport moins polluants et moins consommateurs d'énergie.</p> <p>Amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants.</p>	<p>Le changement climatique entraînera des conséquences sur les populations et la santé, la biodiversité, l'aggravation des risques naturels, ...</p> <p>Vulnérabilité des personnes sensibles aux fortes chaleurs (personnes âgées, asthmatiques, enfants...)</p> <p>Augmentation du phénomène d'îlot de chaleur urbain</p> <p>Hausse du prix de l'énergie</p> <p>Incertitude sur la disponibilité de certaines ressources</p>

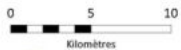


Production d'énergies renouvelables au droit du territoire de Seine Normandie Agglomération

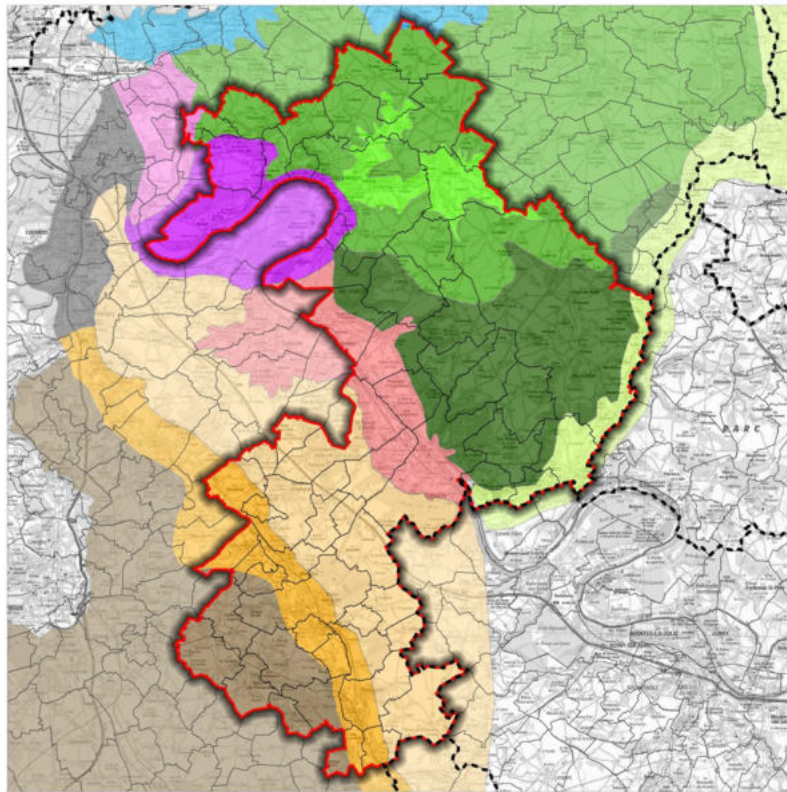
3.7 PAYSAGE ET PATRIMOINE

ETAT INITIAL	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un patrimoine paysager à préserver : des paysages riches et diversifiés, marqués par les dénivelés tranchés des vallées et la présence de l'eau</p> <p>Un patrimoine architectural riche : présence de 59 monuments historiques, 11 sites classés et 15 sites inscrits</p> <p>Dispositif de financement par SNA de plantations, vergers, vignes et haies</p> <p>Existence d'un réseau de sentiers de randonnée (tourisme vert)</p> <p>Jardin du musée des impressionnistes et le jardin Claude Monet</p>	<p>Plusieurs axes de transports fragmentent le territoire : autoroute, voies ferrées, routes départementales</p> <p>Présence de pollution lumineuse sur les communes de Vernon, Saint-Marcel, La Chapelle-Longueville et Pacy-sur-Eure</p>
PERSPECTIVES D'EVOLUTION AU FIL DE L'EAU	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Développement du tourisme vert (sentiers de randonnées, vélo, marche) du fait de la diversité paysagère associée à un patrimoine local</p>	<p>Banalisation et appauvrissement des paysages (Manque d'intégration paysagère des extensions urbaines et des zones industrielles, disparition d'espaces non bâtis entre les villages, persistance de l'étirement de l'urbanisation linéaire, prépondérance de la culture des céréales [47,6%] ...)</p> <p>Les traversées trop routières des villages, les espaces publics des villages et abords des routes peu valorisés</p> <p>Importante pression foncière sur les terres agricoles.</p> <p>Les lisières forestières simplifiées dans les secteurs de grandes cultures</p>

- ▭ Seine Normandie Agglomération
- Limite communale
- - - Limite départementale
- Le Plateau de l'Eure**
 - La plaine de Saint-André
 - la vallée de l'Eure, de la confluence de l'Avre à la confluence de l'Iton
 - Le plateau de Madrie
 - La vallée urbanisée de l'Eure et la confluence à la Seine
- Le Vexin Normand**
 - La vallée de l'Epte
 - La vallée du Gambon
- Le plateau de Vexin
- Le Vexin Bossu
- Vallée de la Seine**
 - La vallée de Gaillon-Vernon
 - Les étangs de Lery-Poses
 - Les méandres des Andelys
- Pays de Bray entre Caux et Vexin**
 - La vallée de l'Andelle
 - Le Pays de Lyons



Réalisation : AUDDICE, mars 2019
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100
Sources de données : DREAL Normandie - SNA - AUDDICE, 2019

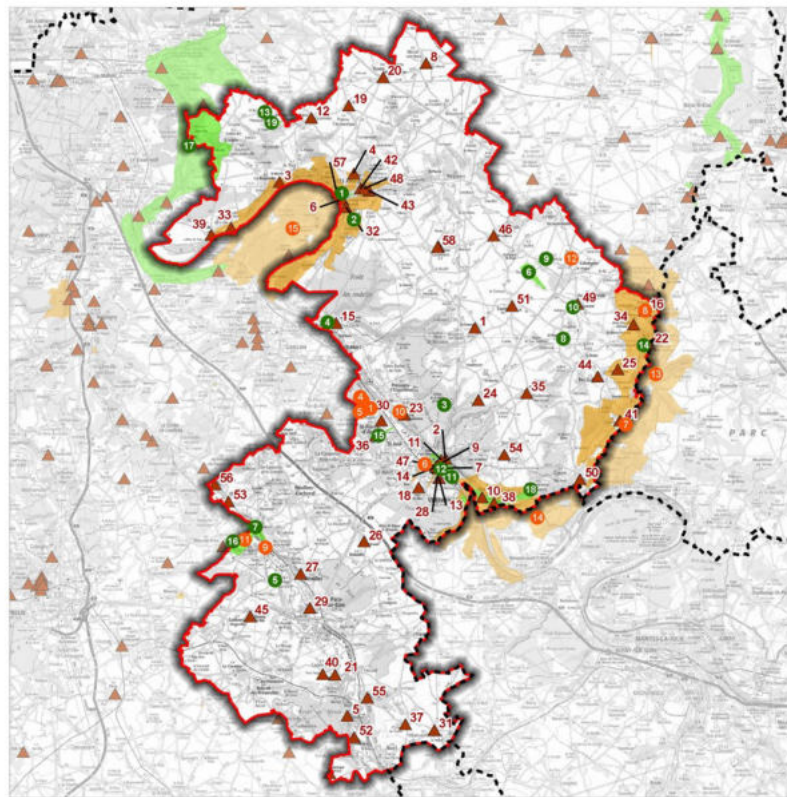


Entités paysagères au droit du territoire de Seine Normandie Agglomération

- ▭ Seine Normandie Agglomération
- Limite communale
- - - Limite départementale
- ▲ Monument historique
- Sites classés/inscrits :**
 - Classé
 - Inscrit



Réalisation : AUDDICE, mars 2019
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100
Sources de données : Atlas des Patrimoines - SNA - AUDDICE, 2019



Patrimoine remarquable au droit du territoire de Seine Normandie Agglomération


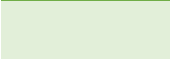


4 MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION MISES EN ŒUVRE ET ANALYSE DES INCIDENCES RÉSIDUELLES DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT

Le projet de SCoT de Seine Normandie Agglomération met en place un important nombre de prescriptions et de mesures qui participent pleinement à la prise en compte, la préservation et la restauration des ressources environnementales.

La démarche itérative de l'évaluation environnementale a par ailleurs permis d'intégrer en amont l'ensemble des dispositions environnementales pour un moindre impact. Cependant, quelques mesures complémentaires ont été proposées afin d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux et limiter l'incidence du SCoT sur l'environnement.

Ce tableau permet de synthétiser les mesures d'évitement, de réduction et de compensation décrites dans le DOO en faveur de l'environnement. De plus, il présente l'incidence résiduelle du projet de SCoT sur chaque thématique environnementale.

La cotation utilisée est la suivante :

	Incidence positive directe	+	Faible
	Incidence positive indirecte	++	Forte
	Incidence négative directe	V	Point de vigilance
	Incidence négative indirecte		Sans objet

Thématique	Enjeu initial	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de Compensation	Impact résiduel du projet de SCoT	Proposition de mesure complémentaire
Ressource du sol et du sous-sol	<p>Limiter l'étalement urbain et la consommation foncière.</p> <p>Mettre en œuvre une gestion raisonnée de la ressource géologique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre l'objectif Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050, via : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le développement du territoire en pôles ▪ L'urbanisation priorisée au sein des enveloppes urbaines existantes, via : la densification, la requalification des anciens bâtis et des friches, la valorisation des bâtis vacants... ▪ La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la bonne prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre de l'exploitation de carrières existantes et futures 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désartificialiser les espaces urbains (notamment les corridors écologiques, les abords des réservoirs de biodiversité, les berges des cours d'eau, les coupures urbaines...), pour atteindre l'objectif ZAN à horizon 2050 	++	/

Thématique	Enjeu initial	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de Compensation	Impact résiduel du projet de SCoT	Proposition de mesure complémentaire
Ressource en eau	<p>Garantir le bon état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau superficielle et souterraine des bassins versants. Concilier besoin en eau potable et disponibilité de la ressource en eau.</p> <p>Garantir le bon traitement des eaux usées en tenant compte du développement territorial futur. Continuer d'assurer la protection de la ressource captée.</p> <p>Assurer une gestion collective et partagée de la ressource en eau potable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Protéger et valoriser les milieux aquatiques et humides constitutifs de la trame bleue Préserver de tout aménagement les réservoirs de biodiversité associés aux milieux aquatiques et humides Préserver voire renforcer les continuités aquatiques Préserver les ripisylves des cours d'eau, les zones humides, et les zones d'expansion des crues Garantir le bon état de la ressource en eau potable via la mise en place de règle pour limiter le risque de pollution autour des captages 	<ul style="list-style-type: none"> Limiter les besoins en réseaux et équipements supplémentaires (eau potable et assainissement) en priorisant le développement au sein des pôles structurants du territoire Développer les filières agricoles durables respectueuses de la ressource en eau Développer les dispositifs de récupération des eaux pluviales pour des usages non-alimentaires, pour limiter les consommations d'eau potable au sein des bâtiments Développer le traitement alternatif des eaux usées Prioriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle, via notamment : <ul style="list-style-type: none"> L'infiltration des eaux pluviales à la parcelle Le développement de solutions alternatives pour le traitement des eaux pluviales Le développement de dispositifs de récupération d'eaux pluviales La limitation de l'imperméabilisation des sols en milieu urbain Développer la végétalisation dans les espaces urbains 	<ul style="list-style-type: none"> Désartificialiser les espaces urbains (notamment les corridors écologiques, les abords des réservoirs de biodiversité, les berges des cours d'eau, les coupures urbaines, axes de ruissellement des eaux pluviales...), contribuant à limiter le ruissellement des eaux pluviales 	<p>++</p> <p>V</p>	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'adéquation des capacités de développement du territoire avec les capacités d'assainissement, collectif ou non collectif Sensibiliser la population aux bonnes pratiques favorisant la réduction des consommations en eau
Espaces naturels et biodiversité	<p>Maintenir la connectivité du réseau écologique du territoire. Préserver, conforter et restaurer les continuités écologiques. Limiter les obstacles aux déplacements terrestres et aquatiques. Préserver, conforter et restaurer les réservoirs de biodiversité des milieux boisés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre l'objectif Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050, via : <ul style="list-style-type: none"> Le développement du territoire en pôles L'urbanisation priorisée au sein des enveloppes urbaines existantes, via : la densification, la requalification des anciens bâtis et des friches, la 	<ul style="list-style-type: none"> Développer les filières agricoles durables respectueuses de la biodiversité Maintenir voire restaurer les continuités écologiques dans le cadre du développement des énergies renouvelables Renforcer la perméabilité écologique des espaces urbanisés, via : <ul style="list-style-type: none"> La préservation d'une 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la renaturation d'espaces non bâtis dans les aménagements situés au sein de la trame verte et bleue Désartificialiser les espaces urbains (notamment les corridors écologiques, les abords des réservoirs de biodiversité, les berges des cours d'eau, les coupures 	<p>++</p>	<p>/</p>

Thématique	Enjeu initial	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de Compensation	Impact résiduel du projet de SCoT	Proposition de mesure complémentaire
	<p>Préserver, conforter et restaurer les continuités écologiques des milieux ouverts et semi-ouverts, préserver les milieux calcicoles et silicoles. Conserver le caractère inondable et humide des vallées.</p>	<p>valorisation des bâtis vacants...</p> <ul style="list-style-type: none"> La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers Préserver les grands paysages caractéristiques du territoire (vallées humides et sèches, milieux agricoles, massifs boisés...) Préserver et renforcer les réservoirs de biodiversité associés aux milieux humides et aquatiques, ouverts et boisés Préserver et renforcer les corridors écologiques associés aux milieux humides et aquatiques, ouverts et boisés Préserver les pelouses calcicoles et silicoles Mettre en œuvre et préserver la trame noire 	<p>part importante de végétation au sein des aménagements des espaces publics</p> <ul style="list-style-type: none"> Le maintien et le développement d'une forte présence végétale et des espaces de pleine terre et milieu urbain Une gestion différenciée des espaces végétalisés, afin d'augmenter la biodiversité <p>Favoriser la mise en place de toitures végétalisées et/ou de façades végétalisées dans les aménagements situés au sein de la trame verte et bleue</p>	<p>urbaines...), pour atteindre l'objectif ZAN à horizon 2050</p>		
Risques majeurs	<p>Prendre en compte les risques naturels majeurs dans la planification territoriale, et notamment les risques d'inondation et de mouvement de terrain, dans un contexte de changement climatique. Mettre en œuvre une gestion concertée du phénomène d'inondation, à travers notamment la maîtrise des ruissellements en milieu urbain, ainsi que la préservation des zones humides. Maîtriser le risque technologique en limitant l'installation d'activités à risque sur le territoire et l'exposition des populations aux installations à risque déjà implantées. Anticiper l'aggravation du risque de feu de forêt, en lien avec le changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers Préserver le lit majeur des cours d'eau et leurs berges, les zones humides, et les zones d'expansion des crues Limiter les aménagements dans les secteurs concernés par le risque d'inondation Respecter les dispositions des PPRI Respecter les dispositions des PPRT Limiter l'installation de nouvelles activités à risque Préserver les lisières forestières et contenir les espaces urbains à distance de celles-ci 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une bonne gestion des eaux pluviales en milieu urbain, via notamment : <ul style="list-style-type: none"> Une gestion à la parcelle La limitation de l'imperméabilisation des sols en milieu urbain Développer la végétalisation dans les espaces urbains Assurer un renforcement structurel des constructions pour lutter contre le risque de retrait-gonflement des argiles Prendre des mesures dans les constructions contre le risque de remontée de nappe 	<ul style="list-style-type: none"> Désartificialiser les espaces urbains (notamment les corridors écologiques, les abords des réservoirs de biodiversité, les berges des cours d'eau, les coupures urbaines, axes de ruissellement des eaux pluviales...), contribuant à limiter le ruissellement des eaux pluviales 	<p>++</p> <p>V</p>	<ul style="list-style-type: none"> limiter le risque de transport de matière dangereuse

Thématique	Enjeu initial	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de Compensation	Impact résiduel du projet de SCoT	Proposition de mesure complémentaire
Nuisances et pollutions	<p>Préserver la qualité de l'air sur le territoire par notamment le développement d'une agriculture durable et une maîtrise des flux et déplacements.</p> <p>Intégrer les sites pollués dans les réflexions relatives au renouvellement urbain.</p> <p>Veiller à l'absence de pollution pour tout nouveau projet de construction/ réhabilitation sur un ancien site industriel ou de service.</p> <p>Respecter les réglementations en vigueur afin de limiter les nuisances acoustiques au sein des constructions.</p> <p>Développer et assoir les démarches de promotion de la réduction des déchets à la source, ainsi que de recyclage et de valorisation des déchets produits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter l'exposition des populations riveraines aux polluants d'origine agricole ▪ Mettre en œuvre et préserver la trame noire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les besoins en déplacements pour réduire les émissions de polluants atmosphériques via : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le développement en pôles ▪ Le développement des commerces et services de proximité ▪ Le développement des commerces ambulants ▪ Développer les modes de circulation alternatifs à la voiture individuelle pour réduire les émissions de polluants atmosphériques, via : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La valorisation de la desserte ferroviaire du territoire ▪ Le développement des transports en commun ▪ Le développement des infrastructures cyclables ▪ Le développement des modes de déplacements innovants (ex : covoiturage) ▪ Privilégier l'installation de production d'énergies renouvelables sur des sites pollués ▪ Assurer la dépollution d'un site pollué dans le cadre de la remise en agriculture d'une friche ▪ Développer les filières agricoles durables peu émettrices en polluants ▪ Adapter les formes urbaines et l'implantation des bâtis pour limiter l'exposition des populations aux nuisances sonores ▪ Lutter contre les nuisances sonores via la limitation des 	/	<p>++</p> <p>V</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter le développement d'installations de méthanisation à proximité d'habitations et/ou veiller à l'absence de nuisance pour le voisinage

Thématique	Enjeu initial	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de Compensation	Impact résiduel du projet de SCoT	Proposition de mesure complémentaire
			<p>déplacements et le développement des mobilités douces</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la sobriété de l'éclairage public pour lutter contre la pollution lumineuse ▪ Encourager une gestion durable des déchets via : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La réduction des déchets à la source ▪ Le développement du tri sélectif, notamment pour les biodéchets ▪ La valorisation ou la réutilisation des matières ▪ La valorisation énergétique des déchets 			
Climat et les ressources énergétiques	<p>Développer les mesures d'adaptation au changement climatique, notamment en lien avec une augmentation des températures et une modification du régime des pluies.</p> <p>Limitier les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire, notamment des secteurs des transports et du bâtiment.</p> <p>Mettre en œuvre une gestion durable de la ressource énergétique locale et renouvelable pour en assurer la pérennité et la développer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver l'état quantitatif de la ressource en eau potable et assurer sa disponibilité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter les émissions de GES, via notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La diminution des besoins en déplacements (développement de pôles concentrant les commerces et services, préservation des services de proximité) ▪ La diminution de l'utilisation de la voiture individuelle (développement des transports en commune et des mobilités douces et décarbonées) ▪ Mettre en œuvre l'objectif de mix énergétique 100% décarboné à horizon 2040 ▪ Valoriser les ressources 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver les milieux naturels puits de carbone (massifs boisés, zones humides, haies bocagères...) ▪ Adapter le territoire aux effets du changement climatique, via notamment l'anticipation des risques naturels susceptibles de s'aggraver dans un futur proche 	++	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inciter les collectivités à réaliser des bilans de leurs émissions de GES et de leurs consommations énergétiques et mettre en œuvre de plans d'actions spécifiques ▪ Sensibiliser la population à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES

Thématique	Enjeu initial	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de Compensation	Impact résiduel du projet de SCoT	Proposition de mesure complémentaire
			<p>naturelles du territoire pour la production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, méthanisation, bois-énergie, géothermie, hydraulique...)</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtis anciens (logements et activités) et la construction de bâtiments durables Développer les filières agricoles durables limitant les émissions de GES, et moins consommatrices en eau Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbain via : <ul style="list-style-type: none"> La lutte contre l'imperméabilisation des sols Le maintien des espaces naturels en milieu urbain et le développement de surfaces végétalisées 			
Paysage et patrimoine	<p>Préserver l'identité paysagère du territoire.</p> <p>Prendre en compte la topographie dans le développement du territoire.</p> <p>Préserver la patrimoine bâti remarquable du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> limiter l'étalement urbain Préserver les différentes typologies de paysage du territoire (espaces forestiers et agricoles, fonds de vallée et coteaux, coteaux et pentes) Préserver et valoriser la trame verte et bleue du territoire Préserver et valoriser le patrimoine bâti 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la qualité paysagère des aménagements via : <ul style="list-style-type: none"> Le développement d'espaces verts La végétalisation des surfaces La bonne intégration des bâtis dans l'environnement Prendre en compte la préservation du patrimoine bâti dans le cadre du renouvellement urbain 	<ul style="list-style-type: none"> Désartificialiser les espaces urbains (notamment les corridors écologiques, les abords des réservoirs de biodiversité, les berges des cours d'eau, les coupures urbaines...), pour atteindre l'objectif ZAN à horizon 2050, contribuant à l'amélioration de la qualité paysagère du tissu urbain 	++	/

5 INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT

Conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme, une trentaine d'indicateurs ont été proposés afin de permettre la future évaluation des effets de la mise en œuvre du SCoT.

Ces indicateurs sont en lien avec les orientations définies dans le cadre du Projet d'Aménagement Stratégique.

Thématique environnementale		Indicateurs	Source	Périodicité	Valeur de référence	Objectifs du DOO en lien avec l'indicateur
Biodiversité et fonctionnalité environnementale	Ressource en espace	Évolution de la surface agricole utilisée (SAU)	Agreste / Chambre d'agriculture 27	3 ans	44 329 ha en 2020	Capacité maximale d'extension de l'urbanisation : 131,6 ha d'ici 2046
		Evolution des surfaces consacrées à l'agriculture biologique et aux productions labélisées (AOC/AOP, IGP...)	Agreste / Chambre d'agriculture 27 / INAO	3 ans	581 ha en agriculture biologique en 2017	Promotion et développement des de types d'agriculture ayant un impact positif sur la biodiversité
		Nombre de carrières en activité et nombre d'anciennes carrières réaménagées	DREAL	3 ans	8 carrières autorisées	Développement et valorisation de carrières dans le cadre de la filière de construction durable
		Consommation d'espaces depuis l'approbation du SCoT pour le développement résidentiel et économique	EPF Normandie	3 ans	233 ha consommés sur la décennie précédente (2011-2021)	131,6 ha maximum mobilisables en extension d'ici 2046
		Densité moyenne de l'habitat dans les nouvelles opérations en extension	Collectivités locales	6 ans	ND	20 logements/ha en moyenne sur la période 2026-2036 et 24 logements/ha en moyenne sur la période 2036-2046
	Fonctionnalité écologique	Évolution des surfaces agricoles et naturelles	Photo aérienne / IGN /	3 ans	ND	Objectif de zéro artificialisation nette à horizon 2050

Thématique environnementale		Indicateurs	Source	Périodicité	Valeur de référence	Objectifs du DOO en lien avec l'indicateur
			Corine Land Cover			
		Surface de zones humides détruites par an	DREAL / Collectivités locales	3 ans	ND	Préservation des zones humides
		Surface de zones humides compensées	DREAL / Collectivités locales	3 ans	ND	Préservation des zones humides
		Mesures de protection des haies	Collectivités locales / Documents d'urbanisme locaux	3 ans	ND	Préservation et maintien du réseau de haies
Capacité de développement et préservation des ressources	Qualité de l'eau, de l'eau potable et de l'assainissement	Nombre de stations d'épuration en surcharge organique	Syndicats / Collectivités locales / Portail d'information sur l'assainissement communal - Ministère de la Transition Écologique	3 ans	0 en 2023	ND
		Nombre de dispositif d'Assainissement Non Collectif non conformes	Syndicats / Collectivités locales	3 ans	ND	ND
		Nombre de documents d'urbanisme locaux qui favorisent la récupération des eaux pluviales et l'infiltration à la parcelle	Documents d'urbanisme locaux	3 ans	ND	Réaliser la gestion des eaux pluviales en milieu urbain en priorité à la parcelle.

Thématique environnementale		Indicateurs	Source	Périodicité	Valeur de référence	Objectifs du DOO en lien avec l'indicateur
		Rendement des réseaux d'eau potable	Syndicats / Collectivités locales / EauFrance	3 ans	ND	Améliorer les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable
		Qualité des cours d'eau et des masses d'eau souterraines	Agence de l'eau Seine Normandie	6 ans	Qualité de l'eau souterraine et superficielle dégradée	Préserver la qualité de l'eau
	Energie	Production effective d'énergie renouvelable	Collectivités locales	6 ans	142,2 GWh (en 2017)	Développer les filières de production d'énergie renouvelable Objectif de 100% du mix énergétique décarboné en 2040
		Consommation énergétique finale annuelle	ADEME / ATMO Normandie / DREAL Normandie	6 ans	2 175 GWh (en 2015)	Limiter les consommations d'énergie liées aux déplacements Rénovation énergétique des bâtis
		Émissions de GES du territoire	ADEME / ATMO Normandie / DREAL Normandie	6 ans	147 kt _{eq} CO ₂	Limiter les émissions de GES liées aux déplacements

Thématique environnementale		Indicateurs	Source	Périodicité	Valeur de référence	Objectifs du DOO en lien avec l'indicateur
						Objectif de 100% du mix énergétique décarboné en 2040
		Fréquentation cumulée de l'ensemble des gares du territoire	Collectivités locales	6 ans	ND	Développer l'usage du train
		Nombre et linéaires de liaisons douces	Collectivités locales	6 ans	ND	Développement des infrastructures cyclables
		Nombre de parcs à vélo	Collectivités locales	6 ans	ND	Développer les stationnements pour les modes doux
		Nombre d'aire de covoiturage/parking relais créés	Collectivités locales	6 ans	ND	Développer le covoiturage
	Pollution	Nombre de jours de dépassement des seuils de pollution atmosphérique chaque année	ATMO Normandie	3 ans	ND	Réduire l'usage de la voiture individuelle pour réduire les émissions de polluants atmosphériques Développer la nature en ville pour améliorer la qualité de l'air
		Évolution du trafic routier sur les principales routes du territoire	Conseil départemental 27	3 ans	ND	Réduire l'usage de la voiture individuelle

Thématique environnementale		Indicateurs	Source	Périodicité	Valeur de référence	Objectifs du DOO en lien avec l'indicateur
		Inventaires BASOL et BASIAS et prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux	Base de données BASOL et BASIAS / Documents d'urbanismes locaux	3 ans	15 sites BASOL 311 sites BASIAS	Dépollution ou usage adapté dans le cadre de la requalification de sites pollués
Préservation du territoire	Risques naturels et technologiques	Évolution des PPR et prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux	DDT 27 / Documents d'urbanismes locaux	6 ans	4 PPR inondation approuvé et 2 PPRT approuvés	Prendre en compte les dispositions des PPR
		Évolution de l'occupation des sols dans les secteurs à risque d'inondation	Documents d'urbanismes locaux / photo aérienne IGN	6 ans	ND	Limiter les aménagements dans les secteurs concernés par le risque d'inondation
		Évolution de l'occupation des sols dans les secteurs à aléa retrait-gonflement des argiles	Documents d'urbanismes locaux / photo aérienne IGN	6 ans	ND	Assurer un renforcement structurel des constructions pour lutter contre le risque de retrait-gonflement des argiles
		Nombre de sites industriels dangereux	DREAL / Géorisques / Documents d'urbanisme locaux	6 ans	56 ICPE, dont 1 site SEVESO Seuil Haut et 2 sites SEVESO Seuil Bas	Limiter l'installation de nouvelles activités à risque

Thématique environnementale	Indicateurs	Source	Périodicité	Valeur de référence	Objectifs du DOO en lien avec l'indicateur
Paysages naturels et urbains	Nombre de feux de forêts	DDT 27 / ONF / SDIS 27 / Collectivités locales	6 ans	ND	Limiter l'urbanisation en lisière de forêt
	Nombre de petits éléments du patrimoine recensés et ayant fait l'objet d'une mesure de protection	Documents d'urbanisme locaux / Atlas des patrimoines	6 ans	ND	Préserver et valoriser les éléments du patrimoine bâti
	Nombre de communes ayant réalisé un inventaire de son patrimoine	Collectivités locales / Documents d'urbanisme locaux	6 ans	ND	Préserver et valoriser les éléments du patrimoine bâti
	Evolution qualitative des paysages du territoire sur la base de prises de photographies (entrées de villes et villages, perspectives paysagères, points de vue remarquables...)	Collectivités locales	6 ans	ND	Préserver les paysages du territoire

6 METHODOLOGIES EMPLOYEES

6.1 METHODOLOGIE D'ELABORATION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'état initial de l'environnement du SCoT de Seine Normandie Agglomération a permis de révéler, de hiérarchiser et de territorialiser les enjeux inhérents à chacune des thématiques environnementales, à savoir :

- Les caractéristiques géomorphologiques ;
- La ressource en eau ;
- Les espaces naturels et la biodiversité ;
- Les risques naturels et technologiques ;
- Les nuisances et pollutions ;
- Le climat et les ressources énergétiques.


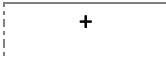
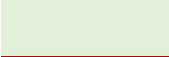
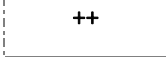




L'identification de ces enjeux environnementaux a accompagné les réflexions tout au long de la démarche d'évaluation environnementale : il s'agissait de toujours vérifier la cohérence entre les enjeux et les éléments d'orientations du SCoT.

Cet état initial de l'environnement a été réalisé par le bureau d'études Auddicé en 2019 à partir d'un recueil de données disponibles auprès des différents détenteurs d'informations, et a été complété par le bureau d'études SOLER IDE (anciennement IDE Environnement) entre 2021 et 2025.

6.2 METHODOLOGIE D'EVALUATION DES OBJECTIFS

Une grille d'analyse a été utilisée avec la cotation suivante pour analyser le DOO, les incidences pouvant être positives ou négatives, directes ou indirectes, négligeables, faibles ou fortes. Une orientation peut en outre faire l'objet d'un point de vigilance, c'est-à-dire un effet potentiellement négatif lié aux conditions de mise en œuvre.

La cotation utilisée est la suivante :

	Incidence positive directe		Faible
	Incidence positive indirecte		Forte
	Incidence négative directe		Point de vigilance
	Incidence négative indirecte		Sans objet